



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Coalition des organisations porteuses de l'initiative populaire Enfants sans tabac

#### La majorité de la CSSS-E veut mettre en œuvre l'initiative populaire de manière anticonstitutionnelle

**Berne, 28.06.2024 – Après le naufrage au Conseil national de la révision de la loi sur les produits du tabac, la Commission de la santé du Conseil des Etats s'est à nouveau penchée hier sur la mise en œuvre de l'initiative populaire « Enfants sans tabac ». Ce faisant, elle met en œuvre la volonté populaire de manière conforme à la Constitution en ce qui concerne la réglementation de l'interdiction de la publicité dans la presse et sur Internet. Malheureusement, les propositions majoritaires de la Commission concernant la vente par des vendeur-euse-s mobiles et la promotion des cigares et cigarillos, qui doivent continuer à être autorisés dans les lieux où les enfants et les jeunes peuvent se trouver, violent clairement la Constitution et doivent être corrigées en séance plénière.**

Les organisations soutenant l'initiative populaire se réjouissent de constater que la Commission entend mettre en œuvre la volonté du peuple de manière conforme à la Constitution en ce qui concerne la réglementation de l'interdiction de la publicité dans la **presse et sur Internet** et que leurs propositions garantissent que la publicité pour les produits du tabac et les cigarettes électroniques dans la presse et sur Internet n'atteindra plus les enfants et les jeunes.

En revanche, les décisions de la Commission, prises apparemment à une courte majorité, suscitent une grande incompréhension dans la mesure où la promotion des ventes de cigares **et de cigarillos** et la **promotion par la vente mobile** doivent continuer à être autorisées dans les lieux où se trouvent des enfants et des adolescents, contrairement aux propositions du Conseil fédéral.

De l'avis de tous les juristes qui se sont exprimés sur la question jusqu'à présent, l'échappatoire pour les cigares **et les cigarillos est** clairement contraire à la Constitution, parce qu'un traitement différent des cigarettes ainsi que des cigares et cigarillos est totalement arbitraire. Tous deux sont des produits du tabac et ces mesures publicitaires peuvent atteindre les enfants et les adolescents. Malheureusement, la consommation de cigarillos par les jeunes a augmenté, notamment parce que ces produits du tabac sont



disponibles dans de nombreux goûts. Selon une enquête représentative menée auprès des gymnasiens et des élèves des écoles professionnelles d'Argovie, 8 % des jeunes de 15 à 17 ans ont fumé des cigarillos ou des cigares en l'espace d'un mois<sup>1</sup>.

La majorité de la Commission veut également autoriser le **personnel de vente mobile** dans les lieux publics où se trouvent des enfants et des jeunes – une forme de publicité extrêmement efficace – contrairement à la disposition constitutionnelle claire. Cela va à l'encontre du mandat constitutionnel donné par le peuple et les cantons et doit maintenant être corrigé par le Conseil des Etats.

### Contact

- **Hans Stöckli**, président de la coalition des organisations porteuses de l'initiative, hans.stoeckli52@bluewin.ch, 079 770 83 58
- **Reto Wiesli**, secrétaire de la coalition des organisations porteuses de l'initiative, reto.wiesli@hausarzt Schweiz.ch, 031 508 36 10
- **Sandra Hügli**, mfe – Médecins de famille et de l'enfance Suisse, sandra.huegli@hausarzt Schweiz.ch, 078 920 24 05
- **Stefanie de Borba**, Ligue suisse contre le cancer, stefanie.deborba@krebsslige.ch, 031 389 93 31
- **Claudia Künzli**, Ligue pulmonaire suisse, c.kuenzli@lung.ch, 031 378 20 57
- **Markus Meury**, Addiction Suisse, mmeury@suchtschweiz.ch, 021 321 29 63

[www.enfantssanstabac.ch](http://www.enfantssanstabac.ch)

### Coalition des organisations porteuses de l'initiative populaire

L'initiative « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac » est soutenue par les grandes organisations de la santé, en particulier la Ligue suisse contre le cancer, la Ligue pulmonaire, mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse, la fondation Addiction Suisse, la FMH, l'Alliance pour la santé en Suisse, l'Association suisse des droguistes, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse, pédiatrie suisse, des médecins pneumologues et des cardiologues, sans oublier le Conseil suisse des activités de jeunesse et la Croix-Bleue. Swiss Olympic, le Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz et son pendant romand, le Syndicat des enseignant-e-s romand-e-s SER, ainsi que le Collège de médecine de premier recours ont également rallié les défenseurs de l'initiative.

<sup>1</sup> <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fpubh.2023.1076217/full>

